



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation équivalent retraite

Question écrite n° 132500

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'allocation équivalent retraite (AER). L'AER est une allocation destinée à assurer un revenu mensuel minimal aux demandeurs d'emploi justifiant du nombre de trimestres requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein mais n'ayant pas l'âge minimum permettant de partir à la retraite. Depuis le 1er janvier 2011, l'allocation équivalent retraite a été supprimée. Ce sont près de 30 000 demandeurs d'emploi seniors par an qui sont désormais contraints de vivre dans la précarité parce qu'ils n'ont pas l'âge minimum requis pour partir en retraite alors qu'ils ont déjà suffisamment cotisé pour bénéficier de leur retraite à taux plein. Cette suppression est inacceptable, surtout dans un contexte d'allongement de la durée de cotisation et d'un taux encore très élevé du chômage des seniors. Il lui demande donc s'il entend rétablir l'allocation équivalent retraite.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132500

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3461

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)